



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/15

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2024

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	17
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

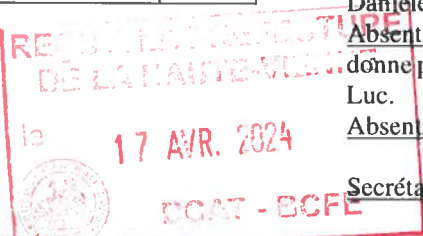
L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h32), Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoit donne procuration à Laurent Bila, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage.



Objet : Demande de subvention – construction et aménagement de bâtiments communaux - Mairie

Pour le bâtiment de la Mairie, des travaux sont nécessaires notamment le changement des menuiseries extérieures afin de respecter les normes environnementales et ainsi réduire les dépenses énergétiques, et se conformer aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Des travaux sont nécessaires dans un bureau administratif au secrétariat de mairie. Le plancher d'un des bureaux s'affaissant, il convient de le redresser.

De plus, les vitrines d'affichage extérieures étant insuffisantes aux vues de la réglementation d'affichage des actes administratifs, il convient d'ajouter des linéaires supplémentaires afin de se conformer à la réglementation.

Les travaux et les acquisitions s'élèvent à 41 346,00 € HT soit 49 615,20 € TTC.

Description	Total HT	Total TTC
Menuiseries	38 997,00 €	46 796,40 €
Renforcement plancher	1 460,00 €	1 752,00 €
Vitrines affichage	889,00 €	1 066,80 €
TOTAL	41 346,00 €	49 615,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles et à signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 4 avril 2024



La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

